



## ASSEMBLEE GENERALE Convocation

Vous êtes convié(e) à l'**ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE**  
de **LA CHAPELAINE KARATE** qui aura lieu le

**SAMEDI 17 JUIN 2023**

**A 12 H 00**

**Salle des Arts Martiaux**

**Dojo de la Coutancière à La Chapelle sur Erdre**

L'Assemblée Générale sera suivie du verre de l'amitié.

### Ordre du jour :

- Présentation du rapport moral par le président
- Présentation du rapport financier par le trésorier
- Approbation des rapports
- Questions diverses
- Renouvellement des mandats

### Appel à candidatures :

- Les candidatures pour le renouvellement du bureau sont à adresser **avant le 11 juin 2023** à :
- Pascal Bocquel  
112 Retoire 44390 Saffré  
ou  
pm.bocquel@free.fr

Pascal BOCQUEL  
Président  
La Chapelaine karaté

(Extraits des statuts)

#### Article 7 : fonctionnement de l'assemblée générale

Est électeur tout membre actif adhérent à l'Association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection. Toutefois, les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent voter que par l'intermédiaire d'un de leurs représentants légaux.

#### Article 8 : délibérations de l'assemblée générale

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée  
Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres de l'association est nécessaire.